



MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC

SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{ER} OCTOBRE 2009

À une séance ordinaire tenue le 1^{er} octobre 2009, à 19 h 30, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

Mme Ginette Moreau, mairesse

- M. Léopold Rousseau, conseiller no 1
- M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
- M. Jacques Fortier, conseiller no 3
- Mme Julie Rousseau, conseillère no 4
- M. Mario Côté, conseiller no 5
- M. Bernard Ouellet, conseiller no 6

La directrice générale atteste que plus de 12 personnes sont présentes dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Enregistrement des droits de parole du public
 - a. Exercice des droits de parole du public
3. Faits saillants et bref résumé de la correspondance
4. Adoption de l'ordre du jour
5. Adoption des comptes
6. Transferts de crédits (aucun)

ÉTUDE :

7. DOSSIERS D'URBANISME

- a. Adoption du second projet de règlement n^o 621-2009 modifiant le règlement de zonage relativement aux normes de stationnement hors rue et aux constructions complémentaires à l'habitation
- b. Adoption du second projet de règlement n^o 620-2009 modifiant le règlement de zonage pour autoriser spécifiquement dans la zone 34 A un usage « restauration » et un usage de « vente de produits d'épicerie »
- c. PIIA Affichage – acceptation de 3 permis
- d. PIIA Zones commerciales et industrielles – acceptation d'un permis
- e. Dérogation mineure - 374, rue des Cèdres
- f. Dérogation mineure - Lots 4 472 615 & 4 472616, rue des Bouleaux
- g. Dérogation mineure - Lot 4 472 151, rang St-Lazare

8. LE SERVICE DES LOISIRS ET DE LA CULTURE

- a. Subvention à L'express Rive-Sud AA – hockey développement
- b. Présentation d'un projet collectif – Hydro-Québec

9. LE SERVICE DES INCENDIES

- a. .

10. LA VOIRIE, HYGIÈNE DU MILIEU

- a. Réquisition de la subvention – aide à l'amélioration du réseau routier municipal
- b. Réhabilitation des sols
- c. Cession du lot 4 499 475, rang Gaspé



- d. Adoption du règlement 624-2009 modifiant le règlement 318-98 ayant pour effet de réduire la vitesse sur le rang Bois-Joly ouest
- e. Demande à la MRC – nettoyage de cours d'eau

11. LE SERVICE DE LA COMPTABILITÉ STRATÉGIQUE

- a. *Dépôt de l'état comparatif – point d'information*
- b. Subvention de 100 \$ à Opération Nez-Rouge

12. ADMINISTRATION

- a. Demande de retraite progressive
- b. Contribution au cocktail-bénéfice du Club Lions
- c. Appui à l'association canadienne des maîtres de poste
- d. Achat du lot 3 384 821 – rue des Vignes
- e. Octroi du contrat d'entretien ménager de 2010 à 2012
- f. Demande de la SADC – salle gratuite pour le Rendez-vous de l'emploi 2010
- g. Augmentation de salaire pour les brigadières
- h. Achat d'un système d'alarme pour le 11, rue Industrielle

13. AGENDA POLITIQUE

14. VARIA

15. PÉRIODE DE QUESTIONS

16. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

17. CLÔTURE DE LA SÉANCE

14433-10-2009
point no 4

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 1^{er} octobre 2009 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

14434-10-2009
point no 5

ADOPTION DES COMPTES

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les comptes payés et les comptes à payer soient acceptés et que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à les payer.

Adopté à l'unanimité

Salaires bruts payés - Septembre

Ginette Moreau Daigle	1 772.24 \$
Léopold Rousseau	830.62 \$
Jean-Pierre Lamontagne	830.62 \$
Jacques Fortier	830.62 \$
Julie Rousseau	830.62 \$
Mario Côté	830.62 \$
Bernard Ouellet	830.62 \$
Martine Couture	5 199.92 \$
Cathy Bergeron	4 449.74 \$
Martin Miller	2 264.92 \$
Renault Lepage	4 644.34 \$
Dany Lamontagne	3 715.48 \$
Linda Fortin	1 896.92 \$
Membres du conseil et cadres	28 927.28 \$
Employés voirie et bureau	48 102.16 \$
Service de sécurité incendie	6 842.88 \$
Bibliothèque, brigadières et entretien ménager	2 569.60 \$
Personnel de la SAAQ	5 222.11 \$
Total des salaires bruts payés pour septembre 2009 :	91 664.03 \$



Comptes payés - Septembre

Marcel Croteau	Ménage de l'édifice municipal	597.00 \$
Petite Caisse	Renflouement	170.52 \$
Maison des Jeunes	Subvention	1 210.68 \$
PageNet	Téléavertisseurs - pompiers	365.44 \$
Sylvie Daigle	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Jean Alain	Remboursement dépôt salle	50.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	2 452.47 \$
Marc Côté	Garde - travaux publics	70.00 \$
DéfiVélo Desjardins	Contribution - Fondation du CHUQ	100.00 \$
Éco-Voiturage	Contribution - Écobus	2 500.00 \$
Postes Canada	Frais de poste - Apollinairois	379.60 \$
Renault Lepage	Garde - travaux publics	70.00 \$
Hydro-Québec	Électricité	4 791.60 \$
Gaz Métro	Gaz - caserne	11.31 \$
Hydro-Québec	Électricité	781.40 \$
Laurent Cayer	Garde - travaux publics	70.00 \$
SADC Lotbinière	Remb. dépôt salle communautaire	50.00 \$
L'Impériale	Essence et diesel	4 840.15 \$
CARRA	Cotisation - septembre	1 092.59 \$
Michel Dubois	Garde - travaux publics	70.00 \$
Syndicat des Métallos	Cotisation mensuelle	655.60 \$
Télus	Téléphones	1 837.34 \$
Benoît Côté	Ménage de la salle communautaire	722.00 \$
Total des comptes payés pour le mois de septembre 2009 :		22 937.70 \$

Comptes payés Service des Loisirs - Septembre

Conseil Culture Chaudière Appalaches	Cours de gestion projet	55.00 \$
Michaël Therrien	Surveillance du gymnase	117.00 \$
Serge Vaillancourt	Remboursement cours de danse	105.00 \$
Jean-Marc Chassé	Cours d'informatique automne 2009	360.00 \$
Nina Brault	Remb. cours de cheerleading	105.00 \$
Dany Harvey	Remb. cours de cheerleading	105.00 \$
Isabelle Turgeon	Remb. cours de cheerleading	105.00 \$
Christine Desmarais	Transfert de cours pour abdos-dos	42.50 \$
Nadia Pressé	Remboursement - sortie au terrain de jeux	21.00 \$
Nick Bernard	Remboursement marionnettes	20.00 \$
Nadia Fournier	Pièce de théâtre (journée de la culture)	100.00 \$
Lucie O'Neil	Conférence (journée de la culture)	100.00 \$
André Latulippe	Visite de l'atelier (journée de la culture)	50.00 \$
Stéphanie Blais	Remboursement cours de danse	100.00 \$
Total des comptes payés des loisirs pour le mois de septembre 2009 :		1385.50 \$

Comptes à Payer - Septembre

Aquatech	Évaluation du volume de boues - étangs	1 523.81 \$
Batteries du Québec	Batterie pour réservoir incendie	19.14 \$
Cathy Bergeron	Remb. de frais de déplacement	217.65 \$
Bibliothèque St-Apollinaire	Papeterie pour bricolage et heure du conte	65.87 \$
Boivin & Gauvin inc.	Accessoires - service des incendies	14 736.53 \$
Excavation Marcel Fréchette	Décompte final # 4	53 947.56 \$
Gaétan Bolduc & associés	Trouble débitmètre et installer clayton	4 534.88 \$
Boulangerie Mailly inc.	Journée culturelle	20.95 \$
Buro Plus	Cartouches d'encre et papeterie	485.46 \$
Camping Domaine de la Chute	Baignades - Terrain de jeux	2 264.50 \$
Carquest	Filtre à air	96.21 \$
CGER	Location camion ordures - août	6 769.11 \$
Certified Laboratories	Sel à glace	968.41 \$
Clinique vétérinaire Lauvien	Euthanasie et incinération d'un chien	110.62 \$



Commercial Maintenance Chemical	Dégraisseur	995.00 \$
Constructo Sé@o	Publication d'un appel d'offres	56.44 \$
Coop Seigneurie	Semence	99.39 \$
Jacques Côté	Lecture des compteurs d'eau	1 289.40 \$
Marc Côté	Chaussures de sécurité	150.00 \$
Dessau	Devis et caractérisation	9 188.03 \$
Dilicontracto inc.	Ouverture du site d'enfouissement	135.46 \$
Distribution Brunet inc.	Pièces et accessoires	1 293.35 \$
Distribution ABR	Aérosol inversion blanc	70.97 \$
Document Express	Apollinairois, plastification et photocopies	1 883.01 \$
D.S.M. Itée	Accessoires pour bibliothèque	297.88 \$
École Nationale des pompiers	Examen Pompier I	868.00 \$
Entreprises Lévisiennes	Béton bitumineux	3 511.68 \$
Entreprises Crolin	Tonte de gazon	2 535.68 \$
Envir'eau puits	Honoraires - puits municipaux	1 580.25 \$
Fortin Sécurité Médic inc.	Renflouement de la trousse de secours	32.70 \$
Linda Fortin	Remb. achats - Journée culturelle	121.22 \$
Micheline Gagné	Barrières du terrain des loisirs	290.00 \$
Garage Paul Nap. Mercier & fils	Huile, boîte de lime et bouchon essence	61.46 \$
Garage Germain Rousseau & fils	Réparation du camion Ranger	89.74 \$
Groupe Archambault	Livres pour bibliothèque	536.87 \$
Hewitt	Appel de service et filtre à air	485.80 \$
IGA	Achats pour la Journée culturelle	103.73 \$
Impressions Multi-Images	Broderies et polos – animateurs terrain de jeux	2 169.75 \$
Info Excavation	Demandes de localisation	108.36 \$
Jacques Caron	Produits d'entretien	180.60 \$
John Meunier	Chlore	685.55 \$
Stéphane Laroche	Remb. chaussures de sécurité	150.00 \$
L. Delisle inc.	Heures de niveleuse	3 634.57 \$
Renault Lepage	Frais de déplacement	110.94 \$
Lettrage Rémi Gagné	Changer lettrage	45.15 \$
Linde	Acétylène	367.82 \$
Médias Transcontinental	Programmation loisirs	666.47 \$
Ministre des Finances	2e versement - Sûreté du Québec	245 641.00 \$
M.R.C. de Lotbinière	Quote-part	54 159.78 \$
Municipalité de Laurier-Station	Quote-part - récupération	4 038.18 \$
Municipalité de Saint-Agapit	Entraide - incendie	182.28 \$
Normand Côté, électricien inc.	Réparation trouble sur pompe	146.74 \$
Richer Boulet	Rouleau de gazon	21.94 \$
Pépinière des Moulanges	Cèdres pour le terrain de l'Entraide	63.21 \$
Placide Martineau inc.	Épinettes et clôture - terrain de l'Entraide	634.64 \$
Publications Le Peuple	Publication d'un avis public	286.93 \$
Quincaillerie 2000 enr.	Pièces et accessoires	59.79 \$
Ray-Car	Pierre concassée et enrobé bitumineux	4 941.89 \$
SADC	Souper de la récolte	75.00 \$
Johanne Savard	Journée culturelle	33.69 \$
Sears	Filtre & sacs pour balayeuse	51.90 \$
Services Frimas	Entretien système climatisation/chauffage	258.48 \$
Services 10-10 inc.	DVD de formation - service incendies	54.18 \$
Signalisation Lévis inc.	Poteaux	822.86 \$
SNS-Lavalin	Honoraires - ass. technique & puits Bois-Joly	10 633.88 \$
Tecknolaser	Cartouches d'encre	35.02 \$
Transport St-Agapit inc.	Surcharge carburant	3 687.62 \$
Turcotte 1989 inc.	Décompte 1 & 2 - Mise aux normes du puits	121 191.86 \$
Westburne	Compteurs d'eau et attaches	167.40 \$
Wolesey	Compteurs d'eau	847.90 \$
Xérox	Cartouches et caisse de papier	949.90 \$
Total des comptes à payer pour le mois de septembre 2009 :		568 542.04 \$



14435-10-2009
point no 7a

ADOPTION DU 2^E PROJET DE RÈGLEMENT N° 621-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE N° 590-2007 RELATIVEMENT AUX NORMES DE STATIONNEMENT HORS RUE ET AUX CONSTRUCTIONS COMPLÉMENTAIRES À L'HABITATION

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire a adopté le règlement de zonage numéro 590-2007;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Apollinaire est régie par la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1) et que le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de cette Loi;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 de la Municipalité de Saint-Apollinaire afin de modifier les normes de stationnement hors rue;

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 de la Municipalité de Saint-Apollinaire afin d'augmenter la superficie au sol des garages complémentaires à l'habitation;

ATTENDU QUE les modifications du présent amendement ont été recommandées par le comité consultatif d'urbanisme;

ATTENDU QUE ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;

ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2009 par Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2;

ATTENDU QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 28 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le second projet de règlement no 621-2009 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

14436-10-2009
point no 7b

ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT N° 620-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE POUR AUTORISER SPÉCIFIQUEMENT DANS LA ZONE 34 A UN USAGE « RESTAURATION » ET UN USAGE DE « VENTE DE PRODUITS D'ÉPICERIE »

ATTENDU QUE la Municipalité a adopté le règlement de zonage n° 590-2007 le 3 mars 2008;

ATTENDU QUE le règlement numéro 590-2007 peut être modifié conformément aux dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (L.R.Q., c. A-19.1);

ATTENDU QU'il y a lieu de modifier le règlement de zonage numéro 590-2007 pour autoriser spécifiquement dans la zone 34 A un usage « restauration » et un usage « vente de produits d'épicerie »;

ATTENDU QU'en vertu du paragraphe 4.1 du deuxième alinéa de l'article 113 de la LAU, il est possible de limiter en nombre et même en taille, s'il y a lieu, les usages autorisés dans une zone;

ATTENDU QUE le comité consultatif d'urbanisme recommande les modifications du présent amendement;

ATTENDU QUE ce règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire;



ATTENDU QU'un avis de motion a été donné le 6 juillet 2009 par Léopold Rousseau, conseiller n° 1;

ATTENDU QU'une consultation publique faite au moyen d'une assemblée publique tenue par le Conseil et présidée par madame la Mairesse a eu lieu le 28 septembre 2009;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'adopter le second projet de règlement n° 620-2009.

Adopté à l'unanimité

14437-10-2009
point no 7c

PIIA AFFICHAGE – ACCEPTATION DE 3 PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu les demandes d'autorisation suivantes :

- N° 2009-440 pour le 410 et 412, route 273 - installation d'enseignes murales et une enseigne autonome
- N° 2009-458 pour le 148, rue Principale - installation d'enseignes murales et une enseigne autonome
- N° 2009-461 pour le 767, rang Marigot – installation d'une enseigne autonome.

ATTENDU QUE ces propriétés sont situées dans des zones où les autorisations d'affichage sont assujetties à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement numéro 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de ces autorisations;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder les autorisations relatives aux demandes no 2009-440, 2009-458 et 2009-461.

Adopté à l'unanimité

14438-10-2009
point no 7d

PIIA ZONES COMMERCIALES ET INDUSTRIELLE – ACCEPTATION D'UN PERMIS

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu la demande de permis numéro 2009-462 afin d'agrandir le bâtiment principal et d'ajouter une clôture pour l'usage d'une fourrière pour véhicules routiers;

ATTENDU QUE cette propriété est située dans une zone où les permis sont assujettis à l'approbation des plans relatifs à l'implantation et à l'intégration architecturale tels que décrits dans le règlement n° 594-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande l'acceptation de cette demande de permis;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder le permis numéro 2009-462.

Adopté à l'unanimité.

14439-10-2009
point no 7e

DÉROGATION MINEURE - 374, RUE DES CÈDRES

ATTENDU QUE le requérant est propriétaire des lots rénovés 3 584 609 et 3 382 905 d'une superficie de 978.3 m² dans la zone 34 A situé au 374, rue des Cèdres;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-073 concernant la marge de recul arrière pour le bâtiment principal;



ATTENDU QUE la marge de recul arrière actuelle est de 6.42 mètres et que la norme spécifiée dans le règlement de zonage n° 590-2007 pour la marge de recul arrière d'un bâtiment principal est de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 septembre 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de zonage n° 590-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-073 soit acceptée telle que présentée.

Adopté à l'unanimité

14440-10-2009
point no 7f

DÉROGATION MINEURE - LOTS 4 472 615 & 4 472 616, RUE DES BOULEAUX

ATTENDU QUE le requérant est le futur propriétaire des lots projetés 4 472 615 et 4 472 616 dans la zone 128 R, situés sur la rue des Bouleaux;

ATTENDU QUE le requérant projette de construire une résidence unifamiliale jumelée sur cette propriété et qu'une opération cadastrale est nécessaire pour la réalisation du projet;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-063 afin de permettre des largeurs de terrain de 7.26 mètres;

ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 la norme minimale applicable concernant la largeur de terrain donnant sur la ligne extérieure d'une courbe d'une rue ne peut être moins de 8 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 septembre 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures n° 595-2007 et du règlement de lotissement n° 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-063 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

14441-10-2009
point no 7g

DÉROGATION MINEURE - LOT 4 472 151, RANG ST-LAZARE

ATTENDU QUE le requérant est le propriétaire du lot projeté 4 472 151 d'une superficie de 4 885.5 m² dans la zone 35 A, situé sur le rang St-Lazare;

ATTENDU QUE le requérant projette de vendre cette propriété afin de permettre la construction d'une résidence unifamiliale isolée;

ATTENDU QUE cet usage dans ce secteur est maintenant rendu possible grâce à la décision numéro 353228 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec concernant l'article 59 et qui a identifié des îlots déstructurés permettant la construction d'habitation unifamiliale isolée;

ATTENDU QU'un plan projet de lotissement a été déposé à la Municipalité;

ATTENDU QUE le requérant a fait une demande de dérogation mineure numéro 2009-067 afin de permettre la largeur du terrain à 37.23 mètres;



ATTENDU QUE selon le règlement de lotissement numéro 591-2007 la norme minimale applicable concernant la largeur de terrain non desservi riverain d'un cours d'eau à débit régulier ou intermittent est de 45 mètres;

ATTENDU QU'un avis public de dérogation mineure a été publié le 15 septembre 2009;

ATTENDU QUE ce dossier a été étudié en vertu du règlement sur les dérogations mineures numéro 595-2007 et du règlement de lotissement numéro 591-2007;

ATTENDU QUE le CCU recommande la présente résolution;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que la demande de dérogation mineure numéro 2009-067 soit autorisée comme demandé.

Adopté à l'unanimité

14442-10-2009
point no 8a

SUBVENTION À L'EXPRESS RIVE-SUD AA – HOCKEY DÉVELOPPEMENT

ATTENDU QU'une demande de subvention, via l'achat d'une publicité dans l'album l'Express Rive-Sud AA – hockey de développement, a été acheminée au bureau municipal;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

De participer à la préparation de l'album souvenir par le biais d'une publicité grandeur carte d'affaires, au coût de 75 \$.

Adopté à l'unanimité

14443-10-2009
point no 8b

PRÉSENTATION D'UN PROJET COLLECTIF – HYDRO-QUÉBEC

ATTENDU QU'Hydro-Québec déploie des efforts soutenus pour inciter sa clientèle à économiser l'énergie;

ATTENDU QUE pour mieux atteindre ses objectifs, Hydro-Québec compte, entre autres, sur le « *Diagnostic résidentiel Mieux consommer* », lequel consiste en une évaluation de la consommation d'énergie d'une résidence et d'une liste de conseils personnalisés en vue d'optimiser cette consommation;

ATTENDU QUE pour ce faire, elle met en œuvre une nouvelle stratégie promotionnelle qui s'appuie sur une approche communautaire et régionale en demandant aux collectivités de participer à l'effort de promotion;

ATTENDU QUE les municipalités participantes sont donc invitées à encourager leurs résidents admissibles à remplir le questionnaire du diagnostic résidentiel en faisant valoir que pour chaque rapport de recommandation transmis à un client admissible, un montant sera remis à la Municipalité de Saint-Apollinaire en vue de la réalisation d'un projet mobilisateur;

ATTENDU QUE ce montant sera de 30 \$ par rapport de recommandation en format papier et de 35 \$ par rapport de recommandation en format électronique;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire accepte de collaborer avec Hydro-Québec dans le cadre du programme « *Soutien aux réalisations locales – Diagnostic résidentiel Mieux consommer* ».

Que Municipalité de Saint-Apollinaire soumet le projet de parc de jeux d'eau « *le Rigol'EAU* ».

Que Municipalité de Saint-Apollinaire désigne Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, comme responsable de ce projet et comme celui qui accompagnera Hydro-Québec au cours de cette campagne.



Que la Municipalité autorise Cathy Bergeron, directrice générale adjointe, à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution. En l'absence de Cathy Bergeron, la Municipalité, autorise Dany Lamontagne, directeur des loisirs, à signer, à titre de substitut, pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire tout document et/ou formulaire donnant effet à la présente résolution

Que la Municipalité de Saint-Apollinaire soit autorisée à recevoir le paiement de la totalité de l'appui financier d'Hydro-Québec pour le projet « *le Rigol'EAU* ».

Adopté à l'unanimité

14444-10-2009
point no 10a

RÉQUISITION DE LA SUBVENTION – AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

ATTENDU QUE suite à la recommandation de notre députée, le ministre délégué aux transports, M. Norman MacMillan, a accordé une subvention maximale de 48 000 \$ pour les travaux consistants à l'amélioration des chemins Bourret, de la Chute, des rangs Bois-Franc, de Pierriche, des Moulanges, Gaspé, des routes L'Ormière, des Ruisseaux, du Cap, Marigot et des rues de la Piscine, des Bois, des Cormiers, des Jonquilles, des Peupliers, des Campanules et Sévigny;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De requérir cette somme par formulaire approprié auprès du directeur de la Chaudière-Appalaches.

Adopté à l'unanimité

14445-10-2009
point no 10b

RÉHABILITATION DES SOLS

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la réalisation de travaux de réhabilitation des sols (excavation, transport et disposition) et le remblaiement de la propriété qui abrite le puits de captage de la Municipalité;

ATTENDU QUE 4 soumissions ont été reçues, soit :

- Dilicontracto inc. 114 021.00 \$
- Équipement M.P. inc. 127 127.50 \$
- Les Excavations Ste-Croix 129 352.20 \$
- Les Entreprises Ste-Croix 160 180.00 \$

ATTENDU QUE, suite à l'analyse des soumissions par la Municipalité et la firme DESSAU, il s'avère que la soumission de Dilicontracto n'est pas conforme, étant donné l'omission de certains documents, selon le devis d'appel d'offres;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'octroyer le contrat des travaux de réhabilitation des sols à Équipement M.P. inc., au coût de 127 127.50 \$, en plus des taxes applicables.

Adopté à l'unanimité

14446-10-2009
point no 10c

CESSION DU LOT 4 499 475 - RANG GASPÉ

ATTENDU QUE le propriétaire des lots 3 387 520 et 3 387 523 situés sur le rang Gaspé a fait préparer un plan de cadastre pour créer six (6) nouveaux terrains;



ATTENDU QUE cette opération cadastrale est possible suite à la demande à portée collective de la MRC de Lotbinière dans le cadre de l'article 59 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec (LPTAAQ);

ATTENDU QUE le propriétaire offre de céder gratuitement à la Municipalité une bande de terrain d'environ 3 mètres de large sur toute la largeur de sa propriété afin d'élargir l'emprise du rang Gaspé;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accepter la cession à titre gratuit du lot 4 499 475 du cadastre du Québec propriété de Madame Éveline Mercier et de Monsieur François Bolduc tel que présenté sur le plan de l'arpenteur-géomètre Mathieu Beurivage, minute 707, dossier 288, préparé le 25 septembre 2009.

D'acquitter les frais de l'acte de cession ainsi qu'une part des frais pour la préparation du plan de cadastre relativement au lot 4 499 476.

D'autoriser la Mairesse ou le Maire en poste au moment de la signature de l'acte de cession ainsi que la directrice générale à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité

14447-10-2009
point no 10d

ADOPTION DU RÈGLEMENT 624-2009 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 318-98 AYANT POUR EFFET DE RÉDUIRE LA VITESSE SUR LE RANG BOIS-JOLY OUEST

ATTENDU QUE le Conseil juge opportun de modifier le règlement sur la circulation afin de réduire la vitesse sur le rang Bois-Joly;

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une pétition signée à 100 % de tous les citoyens du secteur concerné;

ATTENDU QU'il y a présence de plusieurs sablières, ce qui occasionne le transport de semi-remorque;

ATTENDU QUE le rang est très étroit et qu'il y a présence d'un commerce à attrait touristique;

ATTENDU QUE l'avis de motion a été dûment donné conformément à la Loi le 14^e jour de septembre 2009, par Bernard Ouellet, conseiller no 6 ;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

qu'un règlement portant le numéro 624-2009 soit et est adopté et qu'il soit décrété par règlement ce qui suit.

ARTICLE 1 :

L'annexe « H » (limite de vitesse 70 km/h) soit modifiée afin d'enlever :

- 11. Rang Bois-Joly (ouest) de la route 273 à la fin du pavage

Dorénavant, pour ce secteur, se référer à l'article 5.1 du règlement 318-98 :

Sous réserve de ce que stipulé aux articles 5.2, 5.3 et 5.4 du présent règlement, nul ne peut conduire un véhicule routier à une vitesse excédant 50 km/heure sur tous les chemins publics de la municipalité.



ARTICLE 2 : ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité

14448-10-2009
point no 10e

DEMANDE À LA MRC DE LOTBINIÈRE - NETTOYAGE DE COURS D'EAU

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande pour procéder au nettoyage d'une section de la branche 57, des branches 74 et 75 de la Rivière Bourret localisées dans le rang Prairie-Grillée;

ATTENDU QUE l'inspecteur municipal recommande le nettoyage de ce cours d'eau, suite à une visite des lieux en compagnie du demandeur;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jacques Fortier, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De demander à la MRC de Lotbinière de procéder au nettoyage d'une section de la branche 57, des branches 74 et 75 de la Rivière Bourret.

Adopté à l'unanimité

point no 11a

DÉPÔT DE L'ÉTAT COMPARATIF – POINT D'INFORMATION

La directrice générale dépose deux états comparatifs selon l'article 176.4 du Code municipal.

Le 1^{er} compare les revenus et dépenses de l'exercice financier courant et précédent pour les 9 premiers mois, ainsi que l'écart avec la période précédente.

	Le solde du budget 2008 pour les 9e mois	Le solde du budget 2009 pour les 9e mois	Écart avec la période précédente
Revenus			
Taxes	4 218 216 \$	4 345 442 \$	127 226 \$
Paiement tenant lieu de taxes	38 511 \$	30 924 \$	- 7 587 \$
Transferts	331 715 \$	89 946 \$	241 769 \$
Services rendus	257 881 \$	358 868 \$	100 987 \$
Autres revenus	164 740 \$	207 483 \$	42 743 \$
Total des revenus	5 011 063 \$	5 032 663 \$	21 600 \$
Dépenses			
Administration générale	658 758 \$	660 943 \$	2 185 \$
Sécurité publique	664 385 \$	743 038 \$	78 653 \$
Transport	1 302 989 \$	756 702 \$	546 287 \$
Hygiène du milieu	479 610 \$	499 997 \$	20 387 \$
Santé et bien-être	6 069 \$	10 130 \$	4 061 \$
Aménagement & urbanisme	155 368 \$	148 970 \$	- 6 398 \$
Loisirs & culture	374 337 \$	383 416 \$	9 079 \$
Frais de financement	111 311 \$	77 708 \$	33 603 \$
Remb. de la dette à long terme	174 039 \$	126 052 \$	47 987 \$
Affectations	511 855 \$	553 794 \$	41 939 \$
Total des dépenses	4 438 721 \$	3 960 750 \$	477 971 \$
Sommes engagées par résolution	0 \$	347 889 \$	
Surplus/déficit de l'exercice	572 342 \$	724 024 \$	



Dans le 2^e, nous avons le budget 2009 et le solde courant.

	Budget 2009	Solde courant du budget 2009
Revenus		
Taxes	4 387 986 \$	4 345 442 \$
Paiement tenant lieu de taxes	59 732 \$	30 924 \$
Transferts	98 100 \$	89 946 \$
Services rendus	454 268 \$	358 868 \$
Autres revenus	222 000 \$	207 483 \$
Total des revenus	5 222 086 \$	5 032 663 \$
Dépenses		
Administration générale	1 038 464 \$	660 943 \$
Sécurité publique	738 368 \$	743 038 \$
Transport	1 567 510 \$	756 702 \$
Hygiène du milieu	696 763 \$	499 997 \$
Santé et bien-être	7 000 \$	10 130 \$
Aménagement & urbanisme	284 611 \$	148 970 \$
Loisirs & culture	499 162 \$	383 416 \$
Frais de financement	168 726 \$	77 708 \$
Remboursement de la dette à long terme	273 400 \$	126 052 \$
Affectations & transferts	- 246 418 \$	466 012 \$
Immobilisations	194 500 \$	623 128 \$
Total des dépenses	5 222 086 \$	4 496 096 \$

14449-10-2009
point no 11b

SUBVENTION DE 100 \$ À OPÉRATION NEZ-ROUGE

ATTENDU QU'Opération Nez-Rouge-Lotbinière est à nouveau présente dans la MRC de Lotbinière pour l'édition 2009;

ATTENDU QUE cette campagne de prévention est parrainée par les Clubs Lions de St-Apollinaire et Laurier-St-Flavien;

ATTENDU QUE le Club Lions a fait une demande écrite à la Municipalité afin de leur apporter notre support financier pour cette vaste opération de prévention aux conséquences de la conduite avec facultés affaiblies;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'allouer un montant de 100 \$ à cet organisme.

Adopté à l'unanimité

14450-10-2009
point no 12a

DEMANDE DE RETRAITE PROGRESSIVE

ATTENDU QU'un employé des travaux publics, M. Jacques Martineau, a fait la demande auprès de la directrice générale, afin de travailler 4 jours par semaine, à compter du 1^{er} janvier 2010;

ATTENDU QUE cet employé est au service de la Municipalité depuis plus de 25 ans;

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accorder à M. Jacques Martineau sa demande de retraite progressive, à compter de janvier 2010.



Il est à noter que les jours de travail ne sont pas déterminés. Les jours de travail peuvent différer d'une semaine à l'autre, tout dépendant des besoins de l'inspecteur.

Adopté à l'unanimité

14451-10-2009
point no 12b

CONTRIBUTION AU COCKTAIL-BÉNÉFICE DU CLUB LIONS

ATTENDU QUE le Club Lions requiert, pour son cocktail-bénéfice du 6 novembre 2009, une page intérieure prévoyant le partenariat municipal à cette activité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

De contribuer pour un montant de 300 \$ pour la publicité dans le bottin du cocktail-bénéfice et de l'acquisition de 7 cartes au coût de 420 \$, pour un total de 720 \$ en guise de don pour cet organisme.

Adopté à l'unanimité

14452-10-2009
point no 12c

APPUI À L'ASSOCIATION CANADIENNE DES MAÎTRES DE POSTE

ATTENDU QUE la Municipalité a reçu une demande écrite de la part de l'Association canadienne des maîtres de poste et adjoints, visant l'adoption d'une résolution d'appui contre la fermeture du bureau de poste de Saint-Apollinaire;

ATTENDU QU'une pétition a été signée à cet effet;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'appuyer l'association canadienne des maîtres de poste et adjoint dans leurs démarches afin d'empêcher la fermeture de notre bureau de poste.

Adopté à l'unanimité.

14453-10-2009
point no 12d

ACHAT DU LOT 3 384 821 – RUE DES VIGNES

ATTENDU QUE la Municipalité planifie l'implantation d'infrastructures de loisirs sur des terrains en bordure de la route 273, près du garage municipal;

ATTENDU QUE la Municipalité est déjà propriétaire des lots 3 334 445, 3 688 376 & 4 070 104, en bordure de la route 273;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la Municipalité achète le lot 3 384 821 du cadastre du Québec, appartenant à Jean-Claude Lafleur, au montant de 229 511.25 \$ plus les taxes applicables si nécessaire, payable en trois (3) versements dont un premier de 57 377.81 \$ à la signature de l'acte de vente au mois d'octobre 2009 et deux (2) paiements égaux à être faits en janvier 2010 et janvier 2011 pour le solde, lequel portera intérêt au taux de 4 % annuellement payable à chaque échéance.

Que la mairesse et la directrice générale soient autorisées à signer pour et au nom de la Municipalité de Saint-Apollinaire les actes relatifs à cette transaction.

Adopté à l'unanimité



14454-10-2009
point no 12e

OCTROI DU CONTRAT D'ENTRETIEN MÉNAGER DE 2010 À 2012

ATTENDU QUE le contrat d'entretien ménager de l'Hôtel de Ville vient à échéance;

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour effectuer l'entretien ménage du nouvel hôtel de ville (11, rue Industrielle) et de l'édifice du 94, rue Principale, comprenant la salle du Conseil et la bibliothèque;

ATTENDU QU'une seule soumission a été reçue, soit celle de M. Marcel Croteau;

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'accorder le contrat d'entretien ménager à M. Marcel Croteau au coût mentionné ci-dessous :

- Pour l'année 2010, un montant forfaitaire de 375 \$/mois et pour tous les autres travaux sur demande, un taux horaire de 12.50 \$;
- Pour l'année 2011, un montant forfaitaire de 390 \$/mois et pour tous les autres travaux sur demande, un taux horaire de 13.00 \$;
- Pour l'année 2012, un montant forfaitaire de 405 \$/mois et pour tous les autres travaux sur demande, un taux horaire de 13.50 \$.

Selon les modalités inscrites au devis d'entretien ménager.

Adopté à l'unanimité

14455-10-2009
point no 12f

DEMANDE DE LA SADC – SALLE GRATUITE POUR LE RENDEZ-VOUS DE L'EMPLOI

ATTENDU QUE la SADC de Lotbinière organise la 4^e édition du *Rendez-vous Emploi Lotbinière* qui aura lieu à la salle communautaire les 26 et 27 mars prochain;

ATTENDU QUE la SADC a fait une demande à la Municipalité à l'effet d'avoir la salle communautaire gratuitement pour cet événement;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

De fournir à la SADC de Lotbinière la salle communautaire et la cuisine gratuitement pour le *Rendez-vous Emploi Lotbinière*. La SADC affichera la municipalité de Saint-Apollinaire comme partenaire de l'événement.

Adopté à l'unanimité

14456-10-2009
point no 12g

AUGMENTATION DE SALAIRE POUR LES BRIGADIÈRES

ATTENDU QUE les brigadières scolaires, Lina Moreau et Thérèse Sévigny, n'ont pas reçu d'augmentation de salaire depuis 2 ans et qu'une demande écrite a été effectuée à cet effet;

ATTENDU le bon travail effectué pour la sécurité des écoliers;

IL EST PROPOSÉ PAR : Julie Rousseau, conseillère no 4
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'augmenter le salaire horaire des brigadières de 10.58 \$ à 11.00 \$. Soit une augmentation de 0.42 \$/heure.

Adopté à l'unanimité



14457-10-2009
point no 12h

ACHAT D'UN SYSTÈME D'ALARME POUR LE 11, RUE INDUSTRIELLE

ATTENDU QUE suite à l'achat du 11, rue Industrielle, la Caisse populaire a proposé à la Municipalité de faire l'achat du système d'alarme actuel, au coût de 2000 \$ en plus des frais annuels de 365 \$;

ATTENDU QUE la Municipalité a demandé une soumission afin de pouvoir comparer le coût d'achat, ainsi que le coût annuel;

ATTENDU QUE la soumission de Télé-Alarme Plus, comprenant l'installation d'un système d'alarme neuf, détecteur de mouvement, contacts magnétiques pour portes, sirène extérieure, etc. se chiffre à 2899.25 \$ et les frais annuels de 275.88 \$;

ATTENDU QUE le système d'alarme en fonction au 11, rue Industrielle nécessiterait des modifications, entre autres, l'ajout de contacts magnétiques pour portes, ce qui occasionnera des frais supplémentaires;

IL EST PROPOSÉ PAR : Bernard Ouellet, conseiller no 6
ET RÉSOLU à l'unanimité

Da faire l'achat d'un nouveau système d'alarme pour le 11, rue Industrielle, auprès de Télé-Alarme Plus, au coût total de 3272.53 \$ taxes et installation incluses. Les coûts annuels pour la télésurveillance feu/vol sont de 275.88 \$.

Adopté à l'unanimité

14458-10-2009
point no 16

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Mario Côté, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 1^{er} octobre soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

14459-10-2009
point no 17

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance ordinaire le 1^{er} octobre 2009, à 20 h 30.

Adopté à l'unanimité

Ginette Moreau,
Mairesse

Martine Couture,
Directrice générale/Secrétaire-trésorière

Prochaine séance du Conseil : Lundi le 9 novembre 2009